



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090362

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/09/2024 16H45 C:000008 I:31278
V/REF : 958359
V/Email reçu le Mardi 03/09/2024 à 16H45

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 1987
IMMEUBLE : LES MONTS D'AIN 1987
RUE DES MONTS D'AIN
01130 NANTUA

Feillens, le 20 Septembre 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 9 RUE DES MONTS D'AIN - NANTUA - LOGT VACANT JUSQU'AU 19/09 - ETG 4
LOGT 3042 - DO MME MORIN 0646505402

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT BUTOIR CHAMBRE 1 ET REFIXATION BUTÉE DANS
LA CHAMBRE 3
POSE PORTE MEUBLE EVIER
REGLAGES PORTES COULISSANTES PLACARDS PORTE HALL ET CHAMBRE 3
REMPLACEMENT ESPAGNOLETTE VOLET CHAMBRE 1
ENTRETIEN ET REGLAGE VOILETS ROULANTS HALL ET CHAMBRE 3
MS00001 - MS00020 - MS00021 - MS00023 X 2 - MS00060 - MS00075

Donneur d'ordre : Mme C MORIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 16 SEPTEMBRE 2024 A 14H30
POSE BUTOIR DANS LA CHAMBRE 1
AJUSTEMENT PORTE SOUS EVIER
2 REGLAGE SUR LA PORTE DE PLACARD COULISSANT
ENTRETIEN DE 2 VOILETS ROULANTS
REMPLACEMENT D'UN TREUIL A MANIVELLE
REMPLACEMENT D'UNE ESPAGNOLETTE

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 20/09/24 à 09H19 Mme C MORIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090362

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,01	91,01
1,00	MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation	1	50,56	50,56
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	40,45	40,45
2,00	MS00023-Reglage porte coulissante	1	50,56	101,12
1,00	MS00060-Rempl.Espagnolette pr volet alu	1	45,50	45,50
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	1	80,90	80,90
2,00	MS00074-Débloccage/reglage volet roulant	1	65,73	131,46
TOTAL H.T.				541,00
T.V.A. a 10,00%				54,10
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>595,10</u>

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 958359 du 03/09/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

9 RUE DES MONTS D'AIN

01130 NANTUA

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01987-00001-00003-00042 H / Type 4 / 04

Etage : 04

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 18/09/2024

Observations

Loc sort: YAZIR /Loc entr LV MUT du 02/09/24

Logement Vacant sous pass RELOCATION AU 19/09

Tel chargée de secteur 06 46 50 54 02

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	91,02	91,02	9,10	100,12
MS00020 Butoir caoutchouc à fixation invisible y compris toutes sujétions pose butée chambre 1 et refixation butée chambre 3	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions pose porte meuble évier	1,00	40,45	40,45	4,05	44,50
MS00023 Règlage de porte coulissante de placard refixation,ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces enmouvement, y compris toutes sujétions hall + chambre 3	2,00	50,57	101,14	10,11	111,25
MS00060 Espagnolette pour volet en alu noir y compris toutes sujétions chambre 1	1,00	45,51	45,51	4,55	50,06
MS00075 Entretien, réglage, graissage et toutes sujétions hall + chambre 3	2,00	65,73	131,46	13,15	144,61

Total H.T.

460,15

Total TVA

46,02

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5



Bon de Commande

N° : 958359 du 03/09/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Total TTC

506,17

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par MORIN Marie Coraline le 03/09/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 RUE DES MONTS D'AIN 01130 NANTUA**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **03/09/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 958359